

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Beuch'Art Conception

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles Beuch'Art Conception, entreprise individuelle exerçant une activité de conception paysagère, fournit des prestations d'étude, de conception et d'accompagnement paysager à ses clients.

Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et les conditions particulières figurant sur le devis accepté, ces dernières prévalent.

Article 1 – Identification de l'entreprise

Nom commercial : Beuch'Art Conception

Statut juridique : Entreprise Individuelle – Profession libérale

Responsable : Corentin Beuchard

SIRET : 948 573 050 00010

Code APE : 7410Z – Activités spécialisées de design

Adresse du siège : 25 rue des Lys – 49500 Montguillon

Téléphone : 06 25 88 75 81

Email : contact@beuch-art-conception.fr

Site internet : www.beuch-art-conception.fr

Article 2 – Nature et périmètre des prestations

2.1 Étude paysagère

Beuch'Art Conception réalise des études paysagères personnalisées telles que définies dans le devis accepté par le client.

L'étude peut notamment comprendre :

- Analyse du site et de son environnement ;
- Étude des usages et besoins ;

- Conception d'un projet paysager ;
- Croquis d'intention ;
- Modélisations 3D réalistes de jour et de nuit ;
- Proposition d'éclairage paysager ;
- Plan de masse ;
- Plan de cotation ;
- Plan de plantation ;
- Palette végétale illustrée ;
- Quantitatifs estimatifs des matériaux et végétaux ;
- Dossier de présentation ;
- Présentation immersive en réalité virtuelle lorsque prévue.

Cette prestation constitue une mission de conception intellectuelle.

Elle n'inclut aucune mission d'exécution de travaux.

2.2 Prestations complémentaires

Lorsque cela est prévu au devis, Beuch'Art Conception peut proposer :

- une mission d'accompagnement à la réalisation du projet ;
- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ;
- une mission d'assistance à la réalisation du projet paysager limitée au conseil, à l'accompagnement du client dans ses échanges avec les entreprises et au suivi de la cohérence esthétique du projet.

Ces missions constituent exclusivement des prestations de conseil, d'accompagnement et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Elles ne comprennent aucune mission de direction des travaux, d'ordonnancement, de pilotage de chantier ou de maîtrise d'œuvre au sens des articles 1792 et suivants du Code civil.

2.3 Fourniture de matériaux et végétaux

Lorsque cela est prévu au devis, Beuch'Art Conception peut assurer l'achat et la revente de matériaux et de végétaux nécessaires au projet.

Cette activité de fourniture est indépendante de la réalisation des travaux.

La vente de matériaux et de végétaux n'emporte aucune mission de pose, d'installation, de direction de travaux ou de responsabilité sur leur mise en œuvre par les entreprises intervenantes.

Aucune garantie de reprise ou de survie des végétaux n'est accordée.

Article 3 – Devis et formation du contrat

Toute prestation fait l'objet d'un devis détaillé.

Le devis est valable un mois à compter de sa date d'émission.

Le contrat est réputé conclu dès :

- signature du devis ;
- versement de l'acompte prévu.

Aucun travail ne débute avant la réunion de ces deux conditions.

Article 4 – Conditions financières et règlement

4.1 Études et accompagnement

Un acompte de 30 % est exigible à la commande.

Le solde de 70 % est exigible à la remise du dossier final ou à l'issue de la mission prévue.

Le délai maximal de règlement est fixé à 30 jours à compter de l'émission de la facture.

4.2 Fourniture de matériaux et végétaux

Les fournitures peuvent faire l'objet :

- d'un devis spécifique ;
- ou d'une ligne dédiée sur le devis principal.

Sauf mention contraire, leur règlement est exigible avant toute commande auprès des fournisseurs.

Tout retard de paiement entraîne :

- les pénalités légales de retard ;
 - l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.
-

Article 5 – Validations

Les échanges et validations peuvent être réalisés par :

- courrier électronique ;

- messagerie instantanée (WhatsApp);
- tout autre support écrit.

Toute validation écrite du client vaut acceptation des éléments transmis et autorise la poursuite de la mission.

Article 6 – Révisions et modifications

La prestation comprend jusqu'à trois séries de modifications dans le respect du concept validé.

Le client s'engage à transmettre l'ensemble de ses observations à chaque étape de validation.

Seront considérés comme des travaux supplémentaires :

- la remise en cause d'éléments déjà validés ;
- les changements majeurs d'orientation du projet ;
- les retours en arrière successifs ;
- l'ajout d'espaces non prévus au devis ;
- toute modification nécessitant une reprise importante du travail déjà effectué.

Ces demandes feront l'objet d'un devis complémentaire.

Article 7 – Délais et suspension du projet

Les délais annoncés sont indicatifs.

Ils dépendent notamment :

- des validations du client ;
- de la transmission des informations nécessaires ;
- de l'intervention éventuelle de tiers.

En cas d'absence de réponse du client pendant deux mois consécutifs à compter de la dernière transmission d'éléments :

- les prestations réalisées seront facturées ;
 - le dossier pourra être clôturé administrativement ;
 - toute reprise ultérieure pourra faire l'objet d'un nouveau devis ou d'une facturation complémentaire.
-

Article 8 – Annulation

En cas d'annulation du projet par le client après acceptation du devis, l'acompte versé demeure acquis à Beuch'Art Conception.

Les prestations déjà réalisées pourront être facturées au prorata de leur avancement.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Les plans, visuels, rendus 3D, croquis, concepts, documents et créations réalisés par Beuch'Art Conception demeurent protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Le client bénéficie d'un droit d'utilisation limité à son projet.

Toute reproduction, diffusion ou réutilisation sans autorisation écrite préalable est interdite.

Article 10 – Responsabilités et assurances

Beuch'Art Conception intervient exclusivement en qualité de concepteur paysagiste, d'assistant à maîtrise d'ouvrage ou d'accompagnateur de projet.

Beuch'Art Conception ne réalise aucun travaux et n'intervient pas en qualité :

- d'entreprise de travaux ;
- de maître d'œuvre ;
- de contractant général ;
- de co-traitant.

Les travaux sont exclusivement réalisés par des entreprises indépendantes choisies et missionnées directement par le client.

Beuch'Art Conception peut, à titre informatif, recommander des entreprises partenaires mais ne participe pas aux contrats de travaux conclus entre le client et les entreprises réalisatrices.

Les entreprises retenues demeurent seules responsables :

- de l'exécution des travaux ;
- des choix techniques ;
- des méthodes de mise en œuvre ;
- des assurances obligatoires ;
- des garanties légales applicables, notamment la garantie décennale.

Lorsque Beuch'Art Conception recommande ou met en relation le client avec une entreprise, cette intervention constitue uniquement une mise en relation à titre informatif.

Le client demeure libre du choix de ses intervenants et contracte directement avec les entreprises retenues.

Beuch'Art Conception n'assume aucune responsabilité concernant les prestations réalisées par ces entreprises.

Beuch'Art Conception ne peut être assimilée à un constructeur au sens des articles 1792 et suivants du Code civil.

Le client reconnaît être informé que Beuch'Art Conception ne dispose pas d'assurance décennale, celle-ci n'étant pas requise au regard de la nature intellectuelle des missions confiées.

Article 11 – Force majeure

La responsabilité de Beuch'Art Conception ne pourra être engagée en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence française.

Article 12 – Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement dans le cadre de la relation contractuelle et conformément à la réglementation applicable.

Article 13 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relèvera de la compétence des juridictions territorialement compétentes conformément au droit applicable.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter sans réserve.

Fait à :

Le : / /

Nom du client :

Signature précédée de la mention :

“Lu et approuvé”